

Compte SPETR MR 2023.

Actif	N			N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net			
Actif immobilisé (I)					Fonds syndicaux		
Actif incorporel	-	-	-	-	Réserves	2 592,18	789,00
Actif corporel	990,62	497,38	493,24	-	Report à nouveau	550,56	2 793,80
Actif financier	-	-	-	-	Résultat	1 095,26	550,56
					Total (I)		
Actif circulant (II)					Provisions (II)		
Stock et fournitures	-	-	-	-	Fonds dédiés (III)		
Créances	-	-	-	-	Dettes financières		
					Dettes diverses		
Disponibilités (III)	4 735,38	-	4 735,38	3 142,74	Total (IV)		
Comptes de régularisation (IV)	-	-	-		Comptes de régularisation (V)		
Total (I + II + III + IV)	5 726,00	497,38	5 228,62	3 142,74	Total (I + II + III + IV + V)	4 238,00	4 133,36

Compte SPETR MR 2023.

Total du bilan	5 228,62
Produits d'exploitation	0
Excédent/déficit de l'exercice	1 095,26

1/ Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

NEANT

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Le Syndicat a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le matériel informatique dont dispose l'entreprise est amortissable sur **3 ans selon le mode d'amortissement linéaire**

1.2.3 Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations. Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

2/ Informations relatives au bilan

Produits à recevoir

Produits à recevoir	
Cotisations	
Autres créances	
Total des produits à recevoir	0

Dettes

Dettes fournisseurs	
Dettes sociales	
Total des dettes	0

Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice:

Fonds syndicaux	Montant au 01/01/2023	Diminution	Augmentation	Montant au 31/12/2023
Réserves	2 592,18	-	-	2 592,18
Report à nouveau	-	-	550,56	550,56
Résultat N-1	550,56	550,56	-	-
Résultat N	-	-	1 095,26	1 095,26
Total des fonds syndicaux	3 142,74	550,56	1 645,82	4 238,00

Provisions

Provisions	Montant au 01/01/2023	Diminution	Augmentation	Montant au 31/12/2023
Provisions pour litige	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-
Total des provisions	-	-	-	-

3/ Informations relatives au compte de résultat

Ressources annuelles

Cotisations reçues	6 485,45
(-)Reversement sur cotisations	-
Subventions reçues	-
Autres produits d'exploitation perçus	-
Produits financiers perçus	-
Total des ressources courantes	6 485,45

Contributions publiques de financement

Néant

Contributions en nature (mises à disposition de personnes et de biens)

Néant

Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble

Néant

Compte SPETR MR 2023.

Charges		Exercice N	Exercice N-1	Produits		Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation (I)				Produits d'exploitation (I)			
Achats		344,04	1 474,56	Cotisations		6485,45	5 426,54
Autres charges externes		-	-	Subventions		-	-
Autres services extérieurs		2533,74	2 449,04	Autres produits		-	-
Impôts et taxes		-	-	Transfert de charges		-	-
Charges de personnel		-	-	Reprises des amortissements et provisions		-	-
Autres charges		2 015,03	455,00				
Dotations aux amortissements et provisions		497,38	497,38				
Charges financières (II)				Produits financiers (II)			
Charges exceptionnelles (III)				Produits exceptionnels (III)			
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)				Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)			
Total (I + II + III + IV)		5 390,19	4 875,98	Total (I + II + III + IV)		6 485,45	5 426,54
Solde créditeur : Excédent		1 095,26	550,56	Solde débiteur : Déficit		-	-